

## Securite juridique contre legalite, besoin d'aide ..

Par **ArchonteDesNuages**, le 16/11/2007 à 22:33

bonsoir tout le monde, j'aimerais savoir deux ou trois petites choses sur le principe de sécurité juridique et sa contrariété avec le principe de légalité en strat, c'était plutôt limpide tout à l'heure mais je crois que c'est en train de devenir confus...

- quand on parle de l'antagonisme principe de sécurité juridique / légalité, on parle de la légalité dans quelle acception du terme ? conformité des règlements avec les normes supérieures ? si c'est le cas alors pourquoi parle-t-on de l'impact du revirement de jurisprudence par exemple (rétroactif par essence) sur la sécurité juridique, puisque dans cette hypothèse on a pas de disposition réglementaire mais juste une jurisprudence ? ne s'agirait-il pas plutôt de la conformité avec le droit applicable en général ?

- pourquoi dit-on que le principe de sécurité juridique est trop flou ou trop extensible ("frappé d'insignifiance" comme le dit le doyen Chapus), je vois pas très bien en quoi il le serait... ok il peut être articulé avec une ribambelle de normes de toute nature (décisions administratives, jurisprudence, lois de validation etc), c'est de cela dont il s'agit ?

- en quoi est-il intrinsèquement contradictoire ? sur ce point je crois avoir compris mais j'aimerais confirmation ou infirmation: dans le cas de la loi de validation par exemple, cette loi est rétroactive or la rétroactivité est nocive par nature pour la stabilité juridique des situations et donc le principe de sécurité juridique (par exemple quand une loi de validation change une règle en cours de procès). Donc dans ce cas précis, la loi de validation limite la sécurité juridique. Mais parfois c'est l'inverse qui se produit et la sécurité juridique est le point de départ de la loi de validation, par exemple quand une loi de validation redonne sa validité à un acte qui avait été annulé par un juge (on observe alors un retour à la stabilité de la situation juridique) ou plus clairement encore, quand une loi de validation de 1944 a par exemple redonné leur validité aux contrats conclus sous l'empire de la législation de fait. De sorte que le principe de sécurité juridique peut être tout à la fois le point de départ et la limitation de la loi de validation (je sais que le même raisonnement tient pour les recours juridictionnels mais pas compris dans ce cas, quelqu'un peut-il m'éclairer ??)

C'est bien ça ou je me fourvoie??

merci beaucoup =)

Par **kyouko**, le 18/11/2007 à 11:16

le principe de légalité c'est le fait que l'administration est soumise à la loi donc que les normes infralégislatives doivent être conformes à la loi

Si non tu as le principe de juridicité qui lui est plus large, il signifie que l'administration est soumise à tous le droit donc toutes les normes. Ces notions sont liées à la conception d'Etat

de droit.

le problème de la sécurité juridique c'est qu'on n'en connaît pas vraiment de définition, certes il a été consacré par le CE (kpmg 2006) mais bon en quoi il consiste exactement...

sur la contradiction avec le principe de légalité

Je pense qu'il y a plusieurs problèmes : sur le retrait des normes administratives et leur rétroactivité. Certains actes administratifs ont conféré des droits aux individus et il paraît un peu contradictoire de devoir leur enlever ces droits subitement.

La sécurité juridique c'est une certaine garantie des droits et la stabilité des règles juridiques.

Je sais pas si c'est très clair ce que je raconte.